

REPUBLIQUE FRANÇAISE ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 48 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23-11-2023	L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : Règlement budgétaire et financier	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSEGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT- FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean- Louis SALIES, Alain ESTELÀ, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.
N° d'Ordre : 294-23	ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.
	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,
	ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT	

Le Président,

INDIQUE à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-8 du C.G.C.T. et dans le cadre du passage à l'Instruction M57 au 1^{er} Janvier 2024, l'adoption d'un règlement Budgétaire et Financier devient obligatoire.

PRECISE à l'assemblée que ce règlement doit régir, notamment :

1. Les modalités de gestion des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement ;

2. Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des Engagements Pluriannuels au cours de l'exercice ;
3. Les Modalités de report des Crédits de Paiement afférents à une Autorisation de Programme.

PROPOSE à l'assemblée, dans le cadre du passage à l'Instruction M57 au 1^{er} Janvier 2024, après consultation et avis de la Commission des Finances du 9 Novembre 2023, d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de communes Conflent Canigò qui est joint à la présente délibération.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de communes Conflent Canigò joint à la présente délibération.

DIT QUE ledit Règlement régit, notamment :

1. Les modalités de gestion des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement ;
2. Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des Engagements Pluriannuels au cours de l'exercice ;
3. Les Modalités de report des Crédits de Paiement afférents à une Autorisation de Programme.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 6 décembre 2023.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

